

Procès-verbal

Assemblée Générale du 9 juin 2004

Présents : C. Rivoire, conseiller administratif

Comité : J. Berthoud, A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, M. Honegger, J. Locher, F. Reverdin (PV), M. Rotschy, D. Serdaly, G. Spescha

Vérificateurs : J. de Matteis, P. Dayer

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à une quarantaine.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz et E. Biedermann, conseillers administratifs
G. Gatherat, M. de Gottrau, A.-C. Iglehart, O. Urfer, N. Gisel, J.-M. Gisel, E. Golay

La séance est ouverte à 20²⁵ sous la présidence de Monsieur Jean LOCHER.

Le président salue la présence de Monsieur Claude Rivoire, conseiller administratif, qu'il remercie pour sa participation à notre assemblée.

Monsieur Rivoire remercie le président pour avoir convié le Conseil administratif à cette assemblée générale. Il excuse ses collègues, Madame Grandjean-Kyburz et Monsieur Biedermann pour leur absence, et explique qu'ils sont retenus par des séances de travail.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 12 juin 2003 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Marc FASSBIND présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2003 ayant eu une incidence financière.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Le bénéfice de l'exercice 2003 se monte à 282.90.

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Jacques DE MATTEIS et Pierre DAYER. Monsieur DE MATTEIS présente leur rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs recommandent l'acceptation des comptes.

3) Approbation des comptes et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des comptes et décharge au comité.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes. Un intervenant s'étonne que le rapport du président ne soit pas inclus dans l'approbation de l'Assemblée et dans la décharge au comité. J. Locher lui rappelle que, suivant les statuts, l'Assemblée Générale n'a pas comme attribution d'approuver formellement le rapport du président.

4) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité moins 1 abstention par l'Assemblée Générale.

5) Rapports d'activité du président et des membres du comité

Le président présente à l'assemblée le travail du comité durant l'année écoulée. Le comité s'est réuni à 5 reprises depuis la dernière assemblée générale.

J. Locher annonce la démission du comité de Madame L. Lawson et de Monsieur R. Spinelli. Il remercie ces deux membres pour leur participation et leur travail au sein du comité.

Un certain nombre de points d'informations sont présentés à l'assemblée :

- L'aménagement du préau de l'école de Conches, dont le projet a été préparé par notre association et réalisé par la commune, a été inauguré le 4 octobre 2003. A cette occasion, une verrée a été offerte à la population présente et des jeux ont été organisés pour les jeunes participants, le même jour que la fête du Four à pain. L'AIC a exprimé ses remerciements, en son nom et en celui des habitants, auprès de la commune pour cette réalisation.
- Une Assemblée générale extraordinaire de l'association a été organisée le 5 janvier 2004, avec le but d'informer les membres, et plus généralement les riverains, de l'état du projet des Hauts de Malagnou, anciennement Garance. Une information complète et contradictoire fut présentée par les promoteurs du projet, puis par l'association Pro Ermitage en opposition. Par un vote pratiquement unanime (2 voix contre), l'assemblée a décidé que notre association ne devait pas se positionner officiellement sur ce projet.
- Les problèmes de circulation ont fait l'objet d'un paquet ficelé qui a été remis aux nouvelles autorités après les élections. Le président relève que la demande de passage piéton sur le chemin Naville a été oublié dans notre proposition, et le rappelle à l'attention de Monsieur Rivoire.
- L'AIC a renoncé à participer à la fête du Renouveau cette année pour préparer une manifestation à Conches. Mais l'anniversaire de la Primaire occupant déjà cette période de fin mai-début juin, nous avons du reporter cette fête au 19 septembre 2004 en prévoyant une journée rafting. La fête de Conches sera elle finalement fixée au 22 mai 2005.
 - La nouvelle plaquette de bienvenue à Conches éditée par notre association est présentée à l'assemblée et mise à disposition.

6) Election du comité

Les démissions du comité ayant déjà été annoncées, et en l'absence de nouvelles candidatures, le président présente au vote de l'assemblée la liste des 14 membres du comité.

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames G. Gatherat-Bourquard, D. de Castelberg, A.-C. Iglehart, M. Rotschy, G. Spescha.

Messieurs J. Berthoud, A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, M. de Gottrau, J. Locher, F. Reverdin, D. Serdaly, O. Urfer.

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité par acclamation.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Jacques de Matteis et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

7) Questions et divers

Le président ouvre ce point de l'ordre du jour en informant l'assemblée sur 2 points :

- Squat Florissant: Les squatters ont été expulsés ce printemps de ce squat. La propriété de 16'000 m², qui appartenait à l'Université et à l'Institut National Suisse, a été vendue et les travaux de rénovation ont commencé.
- Café Reviol: Cette propriété a été coupée en 2 parcelles, et vendue à 2 particuliers. Les travaux ont aussi commencé, et l'apparence de cette propriété ne changera donc pratiquement pas.

La parole est passée à Monsieur Claude Rivoire, conseiller administratif.

Monsieur Rivoire remercie le président pour son invitation à participer à notre Assemblée Générale. Il dit apprécier les contacts qui sont noués avec l'AIC.

Par rapport au paquet de mesure de circulation qui a été transmis par notre association, il confirme avoir reçu ce document et l'avoir pris en compte dans la mesure des disponibilités du Conseil administratif. Mais il précise aussi que le CA a du, après sa prise de fonction, se confronter à la recherche et à l'installation d'un nouveau secrétaire général, d'un nouveau responsable technique et d'un nouveau responsable financier pour la commune. Tout cela a donné une charge de travail accrue, et a pu ralentir la progression de certains dossiers. En outre, il est connu de tous que le fonctionnement de l'OTC a été très perturbé. Depuis quelques mois, un bureau privé, le bureau SITEC, a été mandaté par le canton pour aider l'OTC à reprendre pied, et les dossiers commencent à bouger un peu. Cela devrait permettre de débloquer le dossier du 30 km/h dans le « new Conches » et de la sortie de ce chemin sur Florissant. Une demande a en outre été déposée à la mairie pour un rétrécissement du chemin de Conches destiné à limiter la vitesse physiquement. Le carrefour Malagnou/Bougeries pourra éventuellement faire l'objet d'une révision du marquage, mais en aucun cas d'une voie de présélection pour des raisons pratiques. La rue Georges-Werner doit conserver la piste cyclable, ce qui oblige à un aménagement plus coûteux. L'ensemble des marquages de la zone 30 de Conches est en cours de finalisation. Le problème du parking des frontaliers est commun à toutes les communes aux alentours. La mairie réfléchit à une possibilité de zone 4 heures autour des arrêts de bus, mais n'envisage pas un système de zone bleue et macarons en zone villa. Le giratoire des Bougeries va être remis en carrefour standard, et ne sera donc plus considéré comme un giratoire. Le chemin de Fossard ne sera pas remis en bordiers autorisés, car le besoin n'est pas avéré. La route de Villette sera mise en double sens dans sa portion entre la sortie des immeubles et la route de Florissant, pour éviter aux habitants d'avoir à faire le tour complet par Villette pour sortir de leurs immeubles. Le plateau de l'Ermitage restera probablement ouvert à la circulation, mais sera aménagé pour réduire la vitesse.

Monsieur Rivoire précise, à l'attention de ceux qui veulent toujours voir les efforts chez les autres, que le progrès génère un certain nombre de nuisances, et que celles-ci doivent être partagées dans un esprit de communauté. Il demande de garder cela à l'esprit.

La réfection des sanitaires de la place de Conches devrait normalement être votée au prochain CM.

Les finances publiques sont un souci permanent pour les autorités. Dans l'exercice 2003, une baisse d'environ 1 million est à constater. Il convient donc de gérer au plus près pour éviter des augmentations d'impôts.

Sur le plan de la sécurité, il est nécessaire de renforcer la sécurité des lieux publics sur la commune. A Conches néanmoins, la sécurité semble bonne et peu d'événements sont à relever.

Le conseiller administratif avoue un souci principal : l'urbanisme. La pression se fait très forte de la part de l'Etat et des promoteurs pour pouvoir construire. La commune souhaite garder la maîtrise de ces choix. 2 zones sont actuellement sous pression : la zone Frontenex-Tulette et la zone Rigaud-Montagne (terrains Grosjean). Le département peut s'intéresser à toutes les parcelles de plus de 5000 m², et la volonté de densifier est actuellement bien affirmée. La Ville de Genève, pour sa part, envisage de densifier son côté du chemin du Velours, et approche la mairie pour faire de même sur Conches, mais cette densification ne fait pas partie des projets actuels de la commune. Un plan directeur communal a été préparé avec l'aide d'un bureau d'étude, et il s'agit de se battre pour le faire prendre en compte par le département.

Le Conseil administratif reconnaît une difficulté au niveau de l'école de Conches, ce que notre association affirme depuis longtemps. Une étude démontre qu'une nouvelle école, ou éventuellement un ½ groupe, sera nécessaire sur Grange-Canal. Une amélioration de Conches ne peut être envisagée qu'après cette réalisation.

J. Locher remercie Claude Rivoire pour son intervention détaillée et informative. Il ouvre la partie questions à l'auditoire.

- Chemin des Bougeries: Un intervenant décrit l'entrée du chemin des Bougeries comme difficile à voir la nuit. Il demande de peindre visiblement cette zone.
- Carrefour Malagnou-Vallon: Un intervenant demande pourquoi il n'est plus possible de tourner à gauche de Malagnou dans le chemin du Vallon. Monsieur Rivoire, interpellé, explique qu'il s'agit d'une mesure temporaire destinée à fluidifier le trafic durant les travaux du goulet de Chêne-Bourg. La situation antérieure sera rétablie une fois les travaux terminés.
- Chemin du Vieux-Clos: Un intervenant insiste sur le côté dangereux de la circulation dans ce chemin difficile, et cite 2 accidents récents. Il demande la mise en place de dos d'âne pour ralentir la circulation. Le conseiller administratif se dit favorable à une étude de ce point.
- Radar informatif: Un intervenant demande des précisions sur la gestion des radars pédagogiques de la commune. Monsieur Rivoire explique que la commune possède 2 radars de ce type, et les déplace selon les besoins et les demandes. Il précise que, en fonction des besoins du moment, ces radars sont actuellement utilisés sur le plateau de l'Ermitage.
- Insécurité: Un intervenant fait état d'un sentiment d'insécurité plus grand que celui décrit plus tôt dans cette soirée, et rappelle 2 cambriolages au bout du chemin de Conches.
- Transit Nord-Sud: Un intervenant insiste sur la difficulté du transit Nord-Sud sur la commune, soit par exemple une traversée Vandoeuvres-Conches. Il décrit le manque évident de voie pénétrante dans cet axe. C. Rivoire admet cette réalité, mais y voit aussi un frein au trafic de transit, précisément, qui est aussi une revendication de notre quartier.
- Rapport du président: Un intervenant revient sur le petit litige qui a entouré la position du rapport du président dans la soirée. Il donne aussi son avis et trouverait ce rapport mieux placé au point 2 de l'ordre du jour. Le président promet de repenser cela pour l'année prochaine.
- Date de l'AG: Un intervenant regrette que la date de l'Assemblée Générale soit généralement trop proche de l'été, et demande, rejoint par d'autres avis identiques, que l'on prévienne d'avancer la date.

La séance est levée à 21⁴⁵.

Un film d'une dizaine de minutes présentant le vol en parapente est projeté à l'assemblée par Denis Serdaly, avec l'objectif d'introduire la prochaine fête de Conches, qui comprendra la possibilité d'un vol en parapente au Salève.

Les membres présents sont invités à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les membres du comité.